

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 920

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 4 octobre 2023 le règlement n°920 décrétant un emprunt et une dépense de 180 800 \$, remboursable en 15 ans, pour les travaux de réfection d'une partie de l'avenue A.-Bertrand (avant la municipalisation).

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Adoption du règlement:	4 octobre 2023
Avis de convocation au registre	5 octobre 2023
Approbation des électeurs	16 octobre 2023
Approbation du MAMH	12 février 2024
Avis de promulgation :	15 février 2024

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 15^e jour de février 2024



Stéphane LaBarre, MBA
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 15 février 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour de février 2024.



Stéphane LaBarre, MBA
Directeur général et greffier-trésorier